



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, Geneviève DELABY **Adjoints**.

Francine FAUQUEMBERGUE, Laurence LACHAPELLE, Myriam LEDOUX, Bruno CAFFIER, A. F. LAMBRECHTS

Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Nancy SUZÉ, Bernard LÉTUVÉ, Olivier WAUTERS **Conseillers**.

ÉTAIT ABSENT : Bruno CAFFIER pouvoir à Yannig MERLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geneviève DELABY

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :

✓ Martine Cornet

✓ ÉCOLE DE PONCHON : Mme FEUILLET, Zoé LALLEMENT, Elyot HALLEUR, Salomé DUQUENNE,

Timéo BOUREL.

Observation sur le Compte Rendu de la séance du 21 janvier 2022, aucune.



1. Tableau des Subventions aux Associations.

Le tableau ci-après est accepté à l'unanimité.

***Plus deux bons d'achats de 150 € chacun chez Intermarché à Hermes**

Associations à but SOCIAL ou LOCAL	2018	2019	2020	2021	2022
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	200 €	200 €	200 €	200 €
AMICALE DE PONCHON	300 €	400 €	400 €	400 €	400 €
AMICALE DES POMPIERS	300 €	200 €	200 €	200 €	200 €
ASSOCIATION DES JEUNES POMPIERS		100 €	100 €	100 €	100 €
	750 €	900 €	900 €	900 €	900 €

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

Associations à but CARITATIF					
C.C.A.S.	4 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
RESTOS DU COEUR	300 €	500 €	500 €	600 € *	600 € *
SECOURS POPULAIRE	100 €	100 €	100 €	200 €	0
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €
Fil d'Ariane Aides aux aveugles	50 €	50 €	50 €	100 €	100 €
	5 050 €	2 750 €	2 750 €	3 100 €	2 900 €
Associations à but SCOLAIRE ou ÉDUCATIF					
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €
A.P.L.P.P.	4 500 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	5 200 €
Fonds spécial collège de Noailles	100 €	100 €	100 €	0	0
	5 300 €	5 600 €	5 600 €	5 500 €	5 900 €
Associations à but SPORTIF					
PONCHON GYM	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
Société de CHASSE	150 €	150 €	150 €	150 €	100 €
	450 €	450 €	450 €	450 €	400 €
Associations à but CULTURE/PATRIMOINE					
A.H.C.P.	300 €	350 €	350 €	350 €	350 €
MUSIQUE en PAYS de NOAILLES	300 €	350 €	350 €	350 €	350 €
MUSÉE RAYMOND JOLY-CLARE	250 €	350 €	350 €	350 €	350 €
JOLY ATELIER				200 €	200 €
	850 €	1 050 €	1 050 €	1 250 €	1 250 €
Associations à but NATURE					
PONCHON NATURE	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
L'ENVOL	100 €	100 €	100 €	0	0
Ferme d'Animation du Larris	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €
	500 €				
FÊTES/LOISIRS					
COMITE des FÊTES	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
ACCCCB					100 €
	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 300 €
	14 100 €	14 150 €	12 450 €	12 900 €	13 150 €

2. Composition du Centre Communale d'Action Sociale.

Le siège de J.C. GIRET est resté vacant depuis sa démission.

Myriam LEDOUX est candidate pour le remplacer.

Elle est élue à l'unanimité.

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

3. Vente du terrain cadastré A 1803.

Mme DEBAS-CARPENTIER propose d'acheter à la Commune une parcelle de terrain située en bordure de la Sente Rurale n° 59 dite du Courtil-Robinet, cadastrée A 1803, pour 119 m², à 3 € le m², soit 357 €, tous frais d'acquisition à sa charge.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4. Vente du lot n° 3 du Parc Lacourt.

Mr et Mme MAXEL souhaitent de la part de la Commune, une promesse de vente sous condition suspensive, pour 82 000 € net vendeur, frais d'agence en plus.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5. Plantation d'arbres de la Fraternité par les enfants de l'École des Faïenciers.

Zoé LALLEMENT, Elyot HALLEUR, Salomé DUQUENNE et Timéo BOUREL, élus et Co-délégués par leurs camarades, présentent ensemble le projet suivant : plantation d'un arbre ou deux sur la place des Fêtes, à côté du City-Stade. Projet soigneusement étudié, présenté avec beaucoup de précision et de clarté.

La plantation interviendra le vendredi 25 mars dans l'après-midi, et elle se fera avec la participation de PONCHON NATURE.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6. Police Pluri-communale.

Mr. BIBERON, Maire de Noailles, désire connaître sur ce point la position de la Commune de PONCHON.

Investissement présumé : 7 000 €

Fonctionnement annuel : de l'ordre de 20 000 €

Compte-tenu des engagements financiers qui résultent, de l'agrandissement de l'École, le Conseil Municipal n'est pas d'avis à prendre en charge cette dépense. Nancy SUZE pose la question de la possibilité de rejoindre ultérieurement le dispositif.

7. Règlement Général de la Protection des Données. Désignation du DPO (« Data Protection Officer »).

Le contrat signé avec Solution Citoyenne est arrivé à expiration.

A l'unanimité, le Conseil approuve la signature avec cet organisme, d'une convention renouvelable par tacite reconduction, pour 576 € TTC par an.

8. Terrain DORKEL des Noalles.

Selon les informations transmises par l'avocat, le Tribunal a pris un jugement enjoignant à Mr et Mme DORKEL de quitter sous astreinte leur terrain des Noalles.

Nous attendons copie du jugement.

Le Conseil Municipal s'oppose au branchement électrique du terrain.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

9. Terrain FARGUETTE au 351 de la rue des Beurrons.

Une grosse construction y est surgie brutalement, sans aucune autorisation, et en contradiction avec le règlement.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'intenter une action judiciaire à l'encontre de Mr FARGUETTE.

10. TERRAIN l'enfant de la Côte du Larris.

Yannig MERLIN se procure auprès de l'IGN, les photos aériennes qui pourraient prouver le déboisement.

11. Remblaiement des zones humides dans le chemin de ROYE à PONCHON.

Myriam LEDOUX demande que nous mobilisions la Police des Eaux.

QUESTIONS DIVERSES

- NANCY SUZÉ signale les jeux inter villages qui se dérouleront le 14 mai, sur le stade de foot de Noailles. On recherche 5 enfants et 10 adultes. La journée se terminera par un repas avec orchestre.
- OLIVIER WAUTERS rappelle les questions électriques à régler pour les prochaines manifestations du Comité des Fêtes.
- Martine Cornet rappelle la nécessité de réunir le Commission de contrôle électorale : elle se réunira :
 - Le jeudi 17 mars à 17 h 30
 - Le lundi 4 avril à 17 H
- Les élections présidentielles auront lieu le 10 et le 24 avril.
- Les élections législatives auront lieu le 12 et le 19 juin.

PROCHAINS RENDEZ VOUS

Date présumée du prochain Conseil

Vendredi 01 avril à 20 h 30.

On établira le tableau des vocations du bureau de vote

des élections du 10 et du 24 avril.